



**A9-2020**

Tél : 05.63.50.51.54  
Fax : 05.63.50.72.32  
Email : mairie.cambounes@orange.fr

## **ARRETE DU MAIRE.**

### **Délégation de signature à la secrétaire de mairie.**

Le Maire de Cambounès (Tarn),

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R. 2122-10 et L. 2122-19 ;

**VU** le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal de Cambounès du 23 mars 2014 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints ;

**CONSIDERANT** qu'à la suite du renouvellement prochain du conseil municipal le recours à la signature électronique des bordereaux de mandats et de titres nécessitera un certain délai pour les nouveaux élus,

**CONSIDERANT** qu'il convient de ne pas interrompre l'exécution des opérations de recette et de dépense de la commune,

### **ARRETE.**

**Article 1** – Madame Fabienne VIGUIER, adjoint administratif principal 1<sup>er</sup> classe faisant fonction de secrétaire de mairie, est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité, pour procéder à la signature des bordereaux de mandats et de titres relatifs à tous les budgets de la commune de Cambounès.

**Article 2** – Madame Fabienne VIGUIER est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** – Le présent arrêté sera transmis au Représentant de l'Etat et à Madame la Trésorière de la commune.

A Cambounès, le 9 mars 2020.  
Le Maire, Christian LAGASSÉ.

Transmis au Représentant de l'état le 9 mars 2020.

Notifié à Fabienne VIGUIER le 9 mars 2020.